

**Le 12 août 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Ile, tenue à la mairie située au 006 chemin Jerry, Grosse Ile, Qc., le 12 août 2019 à 18 h 30 sous la présidence de la Mairesse, Madame Rose Elmonde Clarke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Mairesse: Rose Elmonde Clarke

Conseillers: Marlene Boudreau  
Nancy Clark  
Miles Clarke

Directrice-générale : Janice Turnbull

Sont absents

Conseillers : Felicia Clarke  
Steve Clarke  
Jessica Goodwin

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2019-119**

Sur une proposition de Nancy Clark

Appuyée par Miles Clarke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

Que l'ordre du jour présenté soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Approbation du procès-verbal
  - 1.4 Correspondance
    - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
      - 1.4.1.1 Adam Clark – Demande de dérogation mineure
      - 1.4.1.2 Amsée – Lettre d'appui
2. Actes administratifs du conseil
  - 2.1 Rapports administratifs
    - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
    - 2.1.2 État comparatif des revenus et des dépenses
    - 2.1.3 Communauté maritime – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
  - 3.1 TECQ – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2023
  - 3.2 Critères de sélection – Appel d'offres
4. Varia
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2019, et déclarent l'avoir lu.

R2019-120

Sur une proposition de Miles Clarke  
Appuyée par Nancy Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2019.

## CORRESPONDANCE

N2019-121

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

## AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE

### ADAM CLARK

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**ATTENDU QU'** une demande de dérogation mineure datée du 2 juillet 2019 a été déposée par Adam Clark et celle-ci est accompagnée d'un plan d'implantation projeté de l'arpenteur, Monsieur Maxime Daoust-Hébert, le numéro de dossier est le 1063 de sa minute du 2 juillet 2019 ;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure numéro **MD2019-002** est d'accepter la construction d'un bâtiment secondaire mesurant 32' x 28' dans la cour avant situé sur le lot 3 777 638 ;

**ATTENDU QUE** l'Article 7.2.1 du règlement de zonage 2012-002 précise qu'aucune construction ou structure n'est permise dans la cour avant ;

**ATTENDU QUE** la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et du profil de la rue ;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**ATTENDU QU'** il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 2 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 2010-004 ;

**ATTENDU QUE** le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au propriétaire compte tenu de la configuration du terrain ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme et du Développement Communautaire a étudié le dossier et recommande que la dérogation mineure soit accordée ;

### **EN CONSÉQUENCE**

R2019-122

Sur une proposition de Marlene Boudreau  
Appuyée par Miles Clarke  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et du Développement Communautaire d'accorder la dérogation mineure à Adam Clark soit acceptée.

**QUE** Adam Clark soit autorisé à construire un bâtiment secondaire mesurant 32' x 28' dans la cour avant sur le lot 3 777 638 tel que demandé.

### **AMSÉE LETTRE D'APPUI**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Grosse Ile a été demandé par l'AMSÉE d'appuyer le projet *Transition Énergétique de la communauté anglophone des Îles-de-la-Madeleine* ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite évaluer le potentiel de l'énergie solaire et du stockage pour nos bâtiments communautaires ;

### **EN CONSÉQUENCE**

R2019-123

Sur une proposition de Nancy Clark  
Appuyée par Miles Clarke  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Grosse Ile appuie le projet *Transition Énergétique de la communauté anglophone des Îles-de-la-Madeleine* que l'AMSÉE souhaite réaliser et une lettre sera transmise à cet effet.

**QUE** la contribution de la Municipalité de Grosse Ile sera de promouvoir des activités de formation, d'assister aux rencontres

avec l'équipe de projet et de participer à l'exercice de mapping énergétique.

## **RAPPORTS ADMINISTRATIFS**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

R2019-124

Sur une proposition de Miles Clarke  
Appuyée par Marlene Boudreau  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**D'**approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 31 juillet 2019 au montant de \$56, 708.75. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

### **ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

R2019-125

Sur une proposition de Miles Clarke  
Appuyée par Nancy Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** les membres du conseil reconnaissent le dépôt de l'état comparatif financier de la Municipalité de Grosse Ile qui est présenté dans son ensemble.

### **COMMUNAUTÉ MARITIME DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR**

N2019-126

La Mairesse, Rose Elmonde Clarke, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour pour la prochaine séance du conseil de la Communauté maritime qui se tiendra le 13 août 2019.

## **ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL**

### **TECQ**

### **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2019-2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

## **EN CONSÉQUENCE**

R2019-127

Sur une proposition de Nancy Clark  
Appuyée par Marlene Boudreau  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

### **QUE :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1101042 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1101042 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU QUE** l'article 936.0.1.2 du Code municipal du Québec précise que dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 936.0.1 ou à l'article 936.0.1.1;

**ATTENDU QUE** le conseil doit déterminer, par résolution, les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

## EN CONSÉQUENCE

R2019-128

Sur une proposition de Miles Clarke  
Appuyée par Marlene Boudreau  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Grosse Ile procède avec un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat afin d'engager les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour préparer les plans et devis nécessaires afin d'effectuer des travaux routiers sur les chemins Wide et Rock Mountain.

**QUE** le système de pondération et d'évaluation des offres, qui sont présentées dans deux (2) enveloppes distinctes, la 1<sup>ère</sup> enveloppe contenant la présentation de l'offre et la 2<sup>ième</sup> contenant le prix pour les services requis, doit être réaliser en deux étapes comme suit :

1) Les critères d'évaluation et de pondération fondés sur ce qui suit :

- Expérience du soumissionnaire 30 points
- Compétence et disponibilité du responsable du projet 30 points
  
- Organisation de l'équipe de projet 15 points
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables 20 points
- Qualité de l'offre de service 5 points

2) Attribution du pointage final selon ce qui suit :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 25) \times 10\,000}{\text{proposed price}} =$$

## PÉRIODE DE QUESTIONS

N2019-129

Aucun membre du public n'est présent.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2019-130

Sur une proposition de Miles Clarke, la séance est levée à 19h34.

---

Rose Elmonde Clarke  
Mairesse

---

Janice Turnbull  
Directrice générale